



# ESCAL'AMANDINOISE

## Règlement intérieur du mur d'escalade de la salle Maurice Hugot

**Nous vous rappelons que l'escalade est un sport à risques et donc il convient de respecter certaines consignes pour votre sécurité.**

**Vous grimpez sur cette Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.) sous votre entière responsabilité.**

**ARTICLE 1** : Toute personne désirant adhérer à Escal'Amandinoise s'engage à respecter les consignes suivantes. Leur non-respect entraînera l'exclusion.

**ARTICLE 2** : Escal'Amandinoise est une association à but non lucratif, animée par des bénévoles. Ses objectifs sont la découverte, la pratique et le perfectionnement de l'escalade.

**ARTICLE 3** : L'utilisation du mur d'escalade de la salle M. Hugot par un des membres de l'association n'est autorisée qu'en présence d'un responsable du club. Celui-ci vérifie et distribue le matériel, installe les cordes et anime la séance (accueil, sécurité...).

**ARTICLE 4** : L'utilisation du mur n'est possible que dans les créneaux horaires ouverts par le club, ainsi que les jours exceptionnels.

**ARTICLE 5** : Tout grimpeur doit être à jour de sa cotisation club Escal'Amandinoise et affilié à une assurance couvrant l'escalade (FFME).

**ARTICLE 6** : Pour des raisons de sécurité lors de chaque séance,

- Le nombre de grimpeurs sur le mur est limité à 15 personnes.
- Il est interdit de grimper au-dessus de la ligne rouge sans être encordé.
- Le nœud en huit directement sur baudrier est le seul nœud d'encordement autorisé (vérification mutuelle).
- L'assurance ne se fait que par descendeur reverso, huit, plaquette ou gri-gri.
- La grimpe en tête n'est autorisée qu'avec accord préalable du responsable de séance.
- L'assureur s'intéresse au grimpeur et ne grimpe que s'il se sait assurer.
- La descente en rappel se fait avec un descendeur + un autobloquant (Machard dessous conseillé).

**ARTICLE 7 : Matériel**

- Le matériel est prêté aux adhérents exclusivement pendant les séances d'entraînement.
- Respectez-le, ne marchez pas sur les cordes, ne le laissez pas tomber.
- Seuls les chaussons d'escalade, les ballerines ou les chaussures de sport à semelle blanche peuvent permettre l'accès au mur.
- Merci de ranger le matériel après chaque utilisation et correctement dans le casier
  - les chaussons attachés ensemble et sur la bonne étagère
  - les gri-gri, et autres descendeurs dans les bonnes pochettes du sac sans mousqueton
  - les mousquetons sur la corde avec les longes
  - les cordes de grimpe en tête seront automatiquement lovées et remises dans le casier.

**ARTICLE 8 :** Un tableau d'affichage est à la disposition du club et de chacun (calendrier, inscriptions, date et lieu des réunions, disponibilité de la salle, annulation des entraînements...).